L'ARBITRAGE DES NEUTRES

LA TRIPLE-ENTENTE ET LA DOUBLE-ALLIANCE

DEVANT LE

Tribunal Suprême de la Civilisation

Considérants et Verdict

PAR

James M. BECK
Ancien Attorney général adjoint des États-Unis

Traduit par Elizabeth DRYDEN
avec l'autorisation du *New-York Times*.

DORBON-AINÉ
19, BOULEVARD HAUSSMANN, 19
PARIS

INTRODUCTION

Je reçus la semaine dernière d'un ami rentré en Amérique, un numéro du *New-York Times* avec cette mention manuscrite : « Lisez cet article, c'est le plus sensationnel publié ici sur la guerre. Vous devriez le faire connaître en France ! »

Connaissant l'esprit perspicace de mon correspondant, et mes instincts de journaliste éveillés, je me hâtai de parcourir l'article signalé et fus bien vite passionnée par la discussion si sobre et si serrée de M. James M. Beck.

James M. Beck ! ce n'était d'ailleurs pas la première fois que je me trouvais en présence de ce jurisconsulte distingué, l'un des plus éminents de New-York.

Je vois encore, arpentant le quai de la gare de la petite ville de Chesnut-Hill, attendant le train qui chaque matin emporte les hommes d'affaire à leur bureau de Philadelphie, ce jeune homme — ce très jeune homme — au visage rasé, aux traits réguliers et sévères, aux yeux ardents derrière un lorgnon attaché au bout d'un gros cordon noir, coiffé d'un chapeau haut de forme — apanage chez nous des vieillards, — vêtu d'un complet sombre et remarquablement simple d'aspect et d'allures.

« Fort comme un avocat de Philadelphie » dit-on couramment en Amérique. Parmi ceux-ci, James M. Beck affirmait sa suprématie. Ses confrères, tous,

quel que fût leur âge, le cherchaient, lui parlaient avec déférence ; lui, sans la moindre trace de vanité, leur répondait à tous, avec la même affabilité.

Et maintenant, je le retrouve, ayant gravi les échelons de la carrière judiciaire et parvenu à la haute notoriété, élevant à travers l'immense Amérique et au-delà des mers, jusqu'en Europe, sa grande voix autorisée pour dire aux peuples où sont, dans la guerre actuelle, pour les esprits non prévenus, la vérité, la justice et le droit.

En parlant ainsi, il est l'interprète de notre belle nation américaine toute entière qui, elle, *d'instinct*, s'est portée vers la France et ses alliés. Lui, il *raisonne* son sentiment et aboutit à la même conclusion, par une suite de déductions présentées sous la forme qui lui est familière, celle d'un procès à juger par une Haute Cour.

C'est ce qui donne à son travail un caractère tout particulier.

J'ai cru, de mon côté, faire œuvre de bonne Américaine et aussi de sincère amie de la France, en me chargeant de faire connaître cette œuvre remarquable aux Français. Malheureusement je me rends compte que ma traduction ne peut refléter la vigueur de la parole chaleureuse ni la forme si vivante de l'original qui le rend irréfutable. — Mais si les lecteurs veulent bien attribuer à ma modeste brochure quelque mérite, qu'ils veuillent bien le reporter sur M. Wythe Williams, le correspondant parisien du *New-York Times* qui a très confraternellement fait tout ce qui était en son pouvoir pour aplanir les difficultés de ma tâche.

Elizabeth DRYDEN.

COUR SUPRÊME DE LA CIVILISATION

AFFAIRE
DE LA
DOUBLE-ALLIANCE
CONTRE LA
TRIPLE-ENTENTE
DÉLIBÉRÉE PAR

James M. BECK
Ancien assesseur de l'Attorney Général des États-Unis.

Si les documents officiels contenus dans le Livre Blanc, le Livre Bleu, le Livre Orange et le Livre Gris des nations combattantes étaient étudiés comme un avocat étudie un dossier, on pourrait décider à qui incombe la responsabilité de la guerre européenne.

Partant de cette idée, le *New-York Times* a soumis le cas à James M. Beck, ancien assesseur de l'Attorney Général des États-Unis, l'un des premiers avocats de New-York, qui a plaidé devant la Cour Suprême un grand nombre de procès célèbres, parmi lesquels celui des « Northern Securities », celui des Loteries, celui des « Danbury Hatters » et celui du Trust du Papier.

Nous exposons ci-dessous l'argumentation de M. Beck devant la Cour Suprême de la Civilisation, sur les événements actuels, les plus considérables auxquels ait, jusqu'ici, assisté le monde. Cette dissertation est une des plus intéressantes qui aient été produites sur la question, universellement commentée, de la responsabilité du conflit européen.

Dires de James M. Beck.

Si en l'an de disgrâce 1914 il existait — et Dieu veuille qu'elle existe un jour — une Cour Suprême de la Civilisa-

tion à laquelle les nations pourraient soumettre leurs différends sans recourir à l'inique et inefficace appel aux armes;

Si chacune des nations ennemies possédait assez de sentiment chrétien pour faire juger ses conflits, non par le canon et les armes, mais par la Justice éternelle;

Quel serait le jugement de ce tribunal souverain en ce qui concerne la responsabilité de la guerre actuelle?

Toute discussion sur cette grande controverse doit prendre comme point de départ la certitude qu'il existe une morale internationale.

Cet axiome fondamental, sur lequel repose la civilisation, est controversé par quelques intellectuels pervertis.

Ils prétendent que les considérations morales doivent être subordonnées aux nécessités militaires ou à ce qu'on peut appeler la fatalité.

C'est la doctrine de Bernhardi.

D'autres disent que la guerre est une nécessité bienfaisante et qu'aucune des nations qui y participent n'est en faute. D'après cette théorie, les nations combattantes sont victimes d'un courant irrésistible d'événements; et le plus grand devoir d'un État est de se préparer toujours à exterminer d'autres nations le jour où il y aurait nécessité.

Malgré les adroits subterfuges sous lesquels se cachent ces deux doctrines, les esprits sains s'accordent à reconnaître que la guerre actuelle est un grand crime contre la civilisation, et la seule question à solutionner est celle de savoir quel est le groupe des puissances combattantes qui est moralement responsable de ce crime?

L'Autriche était-elle en droit de déclarer la guerre à la Serbie?

L'Allemagne était-elle en droit de déclarer la guerre à la Russie et à la France?

L'Angleterre était-elle en droit de déclarer la guerre à l'Allemagne?

Cette dernière question est la plus facile à résoudre; c'est donc par elle que nous commencerons.

Justification de l'Angleterre.

La justification de l'Angleterre réside dans le traité solennel de 1839, par lequel la Prusse, la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie « se portèrent garants » de la

« neutralité constante » de la Belgique, traité qui fut confirmé par le comte de Bismarck, alors Chancelier de l'Empire allemand, le 22 Juillet 1870, et récemment par le fait topique suivant, révélé dans le Livre Gris belge.

Au printemps de l'année 1913, il y eut un débat à la Commission budgétaire du Reichstag à l'occasion du budget militaire. Au cours de cette discussion, le secrétaire d'État de l'Empire d'Allemagne dit :

« La neutralité de la Belgique résulte des conventions « internationales que l'Allemagne est résolue à respec- « ter. »

Pour confirmer cette assurance solennelle, le Ministre de la Guerre ajouta :

« La Belgique ne joue aucun rôle dans le plan de réor- « ganisation militaire de l'Allemagne. Ce plan est justifié « par la situation dans l'Est. *L'Allemagne ne perdra pas « de vue que la neutralité de la Belgique est garantie par des « traités internationaux.* »

Une année après, le 31 juillet 1914, M. von Bulow, Ambassadeur d'Allemagne à Bruxelles, assura l'Etat belge qu'il avait connaissance d'une déclaration faite par le Chancelier allemand en 1911, et d'aprés laquelle l'Allemagne n'avait nullement l'intention de violer la neutralité de la Belgique; il ajouta qu'il était certain que les sentiments manifestés à cette époque *étaient inchangés* (Voir le *Livre Gris* belge, n°s 11 et 12).

Il nous semble inutile d'insister sur la violation de ces engagements solennels puisque le Chancelier actuel de l'Empire d'Allemagne, dans son discours au Reichstag et au monde, le 4 août 1914, reconnut nettement que l'invasion de la Belgique par l'Allemagne était une iniquité.

« Nous sommes maintenant, a-t-il dit, acculés à la nécessité, et nécessité n'a pas de loi. Nos troupes ont occupé le Luxembourg et peut-être sommes-nous déjà sur le sol belge. *Cet état de choses est contraire aux préceptes de la loi internationale.* Il est vrai que le Gouvernement français a déclaré à Bruxelles que la France avait l'intention de respecter la neutralité de la Belgique tant que ses adversaires la respecteraient. Mais nous savions que la France était prête à l'envahir. La France pouvait attendre, mais nous, nous ne le pouvions pas. Un mouvement français contre notre flanc sur le Rhin inférieur pouvait être pour nous désastreux; nous avons été forcés de passer

outre à la juste protestation des Gouvernements luxembourgeois et belges. Nous nous efforcerons de réparer *le mal que nous causons*, — je parle ouvertement, — dès que notre but militaire aura été atteint. Quiconque est menacé comme nous le sommes, et combat pour ses possessions les plus importantes ne peut avoir qu'une pensée, c'est de se frayer un passage. »

Cette défense n'est pas une justification, c'est un aveu de CULPABILITÉ aux yeux de l'Univers. Elle n'a qu'un mérite, c'est qu'elle n'ajoute pas l'hypocrisie au crime. La cause de l'Allemagne repose donc virtuellement sur la doctrine de Treitschke et Bernhardi, d'après laquelle les nations sont justifiées lorsqu'elles emploient leur puissance physique à la défense de leurs intérêts personnels. Cette doctrine n'est pas nouvelle. Il est seulement surprenant qu'elle soit encore appliquée au XXe siècle. On la trouve sous une forme beaucoup plus énergique dans « Le Prince » de Machiavel où celui-ci loue la politique de César Borgia faisant bon marché des États faibles de l'Italie, les dominant par la terreur, par la férocité et les plus basses exactions. L'extermination de la Belgique nous reporte à l'époque de César Borgia, avec l'aggravation des engins infernaux de la guerre moderne.

A moins que notre civilisation tant vantée ne soit qu'un retour à la barbarie, à moins que la loi qui régit l'univers ne soit que celle du pillage et de la puissance des armes, à moins que l'espèce humaine n'ait fait aucun progrès réel en morale politique depuis *l'habitant des cavernes*, la réponse de l'Allemagne ne peut pas satisfaire « l'opinion du monde. » La déclaration de l'Allemagne, qu'un traité de paix n'est « qu'un chiffon de papier » dont il est loisible de ne pas tenir compte lorsqu'il s'agit de l'intérêt personnel d'une des parties contractantes, est la négation même des principes sur lesquels repoue la civilisation.

La Belgique a été crucifiée aux yeux de l'Univers. Il est incontestable qu'elle n'avait commis aucune offense lorsqu'elle a été attaquée. Elle s'est immolée volontairement pour défendre sa neutralité. Ses plaintes retentiront comme la trompette des anges à l'encontre du crime qui a été commis lorsqu'on l'a violée. Sur cette question la Cour Suprême ne peut avoir aucune hésitation. Son jugement sera immédiat et inexorable.

Une guerre de Diplomates.

Les deux questions qui restent à élucider ne sont pas aussi simples. En principe, et peut-être exclusivement, elles se rattachent aux communications échangées entre les diverses Chancelleries d'Europe pendant la dernière semaine de juillet. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette guerre, la plus grande de toutes, c'est qu'elle a été précipitée par la maladresse des diplomates, qui tous affirmaient désirer sincèrement une solution pacifique aux questions que soulevait l'ultimatum, quelque peu obscur, adressé par l'Autriche à la Serbie.

Je sais qu'il faut placer, à côté des causes immédiates de la guerre, les causes antérieures et fondamentales. Mais le monde étant en état de paix à la date du 28 juillet 1914, un événement s'est produit soudain, de nature à affecter gravement l'intégrité de certaines nations et l'équilibre des puissances en Europe : c'est l'ultimatum autrichien. Ensuite pendant une semaine environ, s'échangèrent une série de communications diplomatiques entre les Chancelleries qui semblaient les mieux placées pour empêcher la guerre, mais ces interventions furent si peu efficaces qu'elles la précipitèrent au contraire et le Rubicon fut passé avant que le monde sût, sinon imparfaitement, quelle était la nature des difficultés qui s'étaient élevées entre les divers Gouvernements.

L'aspect général de ce grand conflit apparaît clairement dans les communications officielles ; elles peuvent être considérées comme un témoignage documentaire de premier ordre.

Une bonne partie en est déjà soumise à l'opinion publique dans le Livre Blanc allemand, le Livre Bleu anglais et dans le Livre Orange russe.

Ce travail a pour but de déterminer quel serait le verdict que rendrait une Cour impartlale et exempte de toute passion, si elle avait à statuer sur les documents diplomatiques ainsi réunis.

Suppression par l'Allemagne et par l'Autriche de documents d'une importance capitale.

Tout d'abord, la Cour serait profondément impressionnée, non seulement par les documents révélés, mais

*

encore par l'OMISSION SIGNIFICATIVE de documents dont l'existence est connue.

Il n'apparait pas que l'Angleterre et la Russie aient omis de soumettre à l'opinion du monde tous les documents en leur possession; mais le Livre Blanc allemand révèle au contraire la suppression de documents d'une importance capitale, et l'Autriche a jusqu'ici négligé de faire connaître aucun des documents qui sont en sa possession.

Nous savons par le Livre Blanc allemand que des communications nombreuses et importantes ont été échangées pendant cette crise entre l'Allemagne et l'Autriche; il est probable aussi qu'il y eut échange de vues entre ces deux nations et l'Italie. L'Italie, en dépit de sa position délicate, doit au monde de dire la pleine vérité. Ses révélations démontreraient probablement ce que laisse présumer son abstention dans le conflit, c'est-à-dire que ses alliés avaient engagé une guerre *agressive*, ce qui la relevait de toute obligation envers la Triple-Alliance.

Des communications eurent lieu entre Berlin et Vienne — c'est chose incontestable — mais le texte n'en est pas connu. L'Allemagne prétend pour sa défense qu'elle usa de son influence médiatrice à l'égard de l'Autriche; non seulement CES EFFORTS NE SONT RÉVÉLÉS PAR AUCUN RÉSULTAT PRATIQUE, mais encore le texte de ces communications si importantes est soigneusement conservé dans les archives secrètes de Berlin et de Vienne.

Malgré le refus de l'Autriche d'accepter la proposition de Sir Edward Grey de prendre la réponse de la Serbie « comme base de nouveaux pourparlers », l'Allemagne déclare, dans son apologie officielle, « poursuivre ses tentatives de médiation autant qu'il est en son pouvoir et engager Vienne à consentir toute transaction compatible avec la dignité de la Monarchie » (*Livre Blanc* allemand.)

Cette déclaration serait plus convaincante si le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne avait, avec tous autres documents diplomatiques, fait connaître le *texte* de l'avis qu'il donnait ainsi à Vienne.

Une autre omission significative se rencontre lorsque, dans cette même défense officielle, le gouvernement allemand affirme que le 29 juillet il engagea l'Autriche « à entamer des pourparlers avec M. Sazonof. » Ici encore le *texte* de cette communication ne se rencontre pas au

nombre des documents publiés. Les communications entre le Gouvernement allemand et ses ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, à Paris et à Londres sont reproduites in-extenso, mais au nombre des vingt-sept communications ainsi produites par l'Allemagne pour sa défense, *il est fort significatif qu'il ne s'en trouve aucune de celles, fort nombreuses, qui eurent lieu entre Berlin et Vienne*, et que l'on n'en voie qu'une entre Vienne et Berlin. Cela n'est pas dû au hasard. L'Allemagne a voulu jeter le voile du secret sur le texte de ses communications avec Vienne, tout en ayant l'air de donner la teneur de quelques-unes d'entre elles.

Tant que l'Allemagne n'aura pas produit les documents de si grande importance qu'elle garde par devers elle, le monde — se rappelant la mutilation que M. de Bismarck fit subir à la dépêche d'Ems, qui déchaîna la guerre de 1870 — doit rester incrédule lorsqu'on lui parle de la sincérité des tentatives de médiation de l'Allemagne.

Autriche contre Serbie.

Une discussion sur la valeur des griefs de l'Autriche à l'encontre de la Serbie, nous écarterait de l'étude des documents, serait de nature à soulever certaines contestations, et étendrait cette étude au-delà des limites que nous entendons lui assigner.

Supposons donc que les débats commencent devant notre tribunal imaginaire sur l'assurance que l'Autriche avait pleine raison de se plaindre de la Serbie, et que l'assassinat de l'Archiduc, le 28 juin 1914, commis en réalité par des citoyens autrichiens ayant des sympathies serbes en Autriche, avait été inspiré et encouragé par la politique active du Gouvernement serbe ou par l'organisation politique de ce pays.

La question est alors, non pas de savoir si l'Autriche avait de justes motifs de se plaindre de la Serbie, mais si, étant données les obligations de l'Autriche — aussi bien que de toutes les nations — à l'égard de la civilisation, elle a agi comme elle le devait lorsqu'elle a demandé réparation du préjudice qu'elle prétendait lui avoir été ainsi causé.

Le plan occulte de la Double-Alliance.

Le 28 juin 1914, le prince héritier d'Autriche fut assassiné à Sarajevo. Pendant un mois, rien ne fut entrepris

par l'Autriche, et aucune déclaration ne parut concernant ses intentions. Les sympathies du monde allèrent à l'Autriche dans son nouveau malheur; elles se portèrent specialement sur son monarque âgé, qui, comme le roi Lear, était « chargé de chagrins autant que d'années et malheureux en raison des deux ».

Le Gouvernement serbe avait décliné toute complicité dans l'assassinat et s'était engagé à punir tout citoyen serbe impliqué dans le crime.

De temps à autre, du 28 juin au 23 juillet, des avis parurent, émanant de Vienne, disant que l'Autriche entendait agir avec retenue et d'une façon toute pacifique.

Jamais même le plus petit soupçon ne vint à l'esprit que l'Allemagne et l'Autriche étaient sur le point, en pleine période de paix, d'approcher une allumette des poudrières européennes.

Cela résulte nettement de la première lettre publiée dans le Livre Blanc anglais, et écrite le 20 juin 1914 par Sir Edward Grey à Sir H. Rumbold. C'est un des documents les plus significatifs de la correspondance. Il est probable que, au moment même où cette lettre était écrite, un ultimatum arrogant et déraisonnable était déjà ébauché et approuvé à Vienne, et peut-être même à Berlin. Cependant, Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères d'une grande nation amie, connaissait si peu la politique autrichienne qu'il demandait à l'Ambassadeur allemand si « aujourd'hui — 20 juillet — il avait des nouvelles de ce qui se passait à Vienne au sujet de la Serbie. » L'Ambassadeur allemand répondit qu'il « n'en avait pas, mais qu'il était certain que l'Autriche allait prendre une décision. »

Sir Edward Grey ajoute avoir dit à l'Ambassadeur d'Allemagne qu'il avait appris que le comte Berchtold, ministre des Affaires étrangères autrichien, « en parlant à l'Ambassadeur d'Italie à Vienne, avait refusé d'admettre, comme on le lui suggérait, que la situation était grave, mais, avait-il ajouté, il faudra qu'elle soit éclaircie. »

L'Ambassadeur d'Allemagne répondit qu'il serait à désirer « que la Russie put agir comme médiatrice auprès de la Serbie »; de sorte que la première idée de faire jouer à la Russie le rôle de conciliatrice, est venue de l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres. Sir Edward Grey ajoute qu'il dit alors à l'Ambassadeur d'Allemagne : « Je suppose que le Gouvernement autrichien n'entreprendra rien avant

d'avoir révélé ses griefs contre la Serbie, tels qu'ils résulteront des révélations faites au cours de l'instruction du procès de Sarajevo. »

(*Livre Bleu* anglais, n° 1.)

L'Ambassadeur d'Allemagne acquiesça.

Ou l'Ambassadeur d'Allemagne trompait Sir Edward Grey, en partant de ce principe que le devoir d'un ambassadeur est de « mentir pour son pays », ou le coup de foudre se préparait dans un si grand secret que lui-même ignorait la véritable situation.

L'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne écrit alors à Sir Edward Grey :

« La remise à Belgrade, le 23 juillet, de la note à la Serbie avait été précédée d'un *silence absolu* au Ballplatz. »

Il dit ensuite, qu'exception faite de l'Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, — il y a lieu de remarquer la signification de cette exception — aucun membre du corps diplomatique ne connaissait l'ultimatum autrichien. L'Ambassadeur de France, lorsqu'il se rendit au Ministère des Affaires Etrangères d'Autriche le 23 juillet, ne fut pas informé que l'ultimatum était prêt, et il eut l'impression que le ton de celui-ci était modéré. L'Ambassadeur d'Italie lui-même ne reçut pas les confidences du comte Berchtold.

(Dépêche de Sir M. de Bunsen à Sir Edward Grey, du 1er septembre 1914.)

L'Allemagne avait-elle connaissance de l'ultimatum ou l'avait-elle inspiré ?

La question intéressante et importante est de savoir si l'Allemagne avait eu connaissance de l'ultimatum autrichien, ou l'avait approuvé. S'il en était ainsi, l'Allemagne était coupable de duplicité, car l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg assurait formellement au Ministre russe des Affaires Etrangères que « *le Gouvernement allemand n'avait pas eu connaissance de l'ultimatum avant qu'il ne fut remis et n'avait exercé aucune influence sur sa teneur;* qu'on faisait donc erreur en attribuant à l'Allemagne une attitude menaçante. »

(*Livre Orange* russe, n° 18.)

Cette déclaration nous semble inadmissible. L'Autriche était la plus faible des deux alliées, et c'était le sabre allemand qui retentissait en Europe. L'Autriche ne pouvait avoir recours à des mesures extrêmes, qui, on le savait, soulèveraient la Russie, sans avoir l'appui de l'Allemagne. C'est là une probabilité qui prend la consistance d'une certitude morale, car l'Autriche n'aurait pas risqué l'éventualité d'une guerre européenne dans laquelle elle devait entraîner l'Allemagne, sans avoir préalablement consulté celle-ci.

Nous avons de plus le témoignage de Sir de Bunsen, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, qui déclara à Sir Ed. Grey que « d'informations de source privée il résultait que l'Ambassadeur d'Allemagne à Vienne connaissait le texte de l'ultimatum à la Serbie avant qu'il ne fut envoyé, l'avait télégraphié à l'Empereur et en approuvait chaque ligne.

(*Livre Bleu* anglais, n° 95.)

Comme Sir de Bunsen n'indique pas l'origine de son « information privée », cette attestation ne serait pas probante par elle-même si, en lisant la défense officielle de l'Allemagne dans son Livre Blanc nous ne voyions que « *le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne reconnaissait avoir été consulté par l'Autriche antérieurement à l'envoi de l'ultimatum* et qu'il ne s'était pas contenté de donner son approbation, mais qu'il avait encore laissé carte blanche à l'Autriche pour son exécution. »

Ce passage nous paraît si important au point de vue de la sincérité de l'attitude et des protestations pacifiques de l'Allemagne que nous le reproduisons in-extenso. Après référence aux incidents antérieurs survenus entre l'Autriche et la Serbie, le Livre Blanc dit :

« Étant données les circonstances, l'Autriche devait admettre qu'il ne serait pas compatible avec la dignité et le salut de la Monarchie, de rester simple spectatrice des opérations qui se tramaient de l'autre côté de la frontière sans elle-même entrer en action. Le Gouvernement austro-hongrois nous fit part de cette façon d'envisager la situation et nous demanda notre avis à ce sujet. Nous assurâmes de tout cœur notre alliée qu'elle avait notre approbation et nous l'assurâmes que tout ce qu'elle pourrait

juger nécessaire d'entreprendre pour mettre fin au mouvement de la Serbie contre l'existence de la monarchie austro-hongroise aurait notre approbation.

« Nous avions la conviction absolue que des préparatifs de guerre de la part de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie amèneraient la Russie à entrer dans le conflit, et nous y entraîneraient. »

L'attestation digne de foi de Sir M. de Bunsen est encore confirmée par ce fait que l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, dans sa lettre du 22 juillet à Sir Ed. Grey, déclare que la nuit précédente (21 juillet) il avait rencontré le Secrétaire d'État des Affaires Étrangères d'Allemagne et qu'une allusion avait été faite à la possibilité d'une action de la part de l'Autriche.

« Son Excellence était d'avis que cette démarche eut dû être faite déjà. Il insista sur ce point, que les difficultés devaient être circonscrites entre la Serbie et l'Autriche, sans intervention du dehors. »

Il ajouta que, tout en jugeant préférable que son pays ne s'alliât pas à l'Autriche-Hongrie sur cette question, il avait, « à différentes reprises, dans des conversations avec le Ministre de Serbie, appuyé sur l'extrême importance qu'il y avait à ce que les relations entre l'Autriche et la Serbie fussent bien déterminées. »

(*Livre Bleu* anglais, nº 2.)

C'est là le premier exposé que nous ayons de l'attitude de l'Allemagne dans cette affaire, attitude dont les événements qui suivirent prouvèrent l'inanité, mais dans laquelle l'Allemagne persista obstinément jusqu'à la fin, contribuant ainsi beaucoup à déchaîner la guerre. Oublieuse de la solidarité de la civilisation européenne et du fait que la politique et les pourparlers diplomatiques qui duraient depuis plusieurs siècles, avaient créé une sorte d'Etat-Uni européen — bien que l'organisation de celui-ci fut encore à son début —, elle prit pour motif que l'Autriche devait être autorisée à prendre des mesures agressives contre la Serbie, sans intervention d'autre Puissance, bien que l'humiliation de la Serbie dut détruire inévitablement les statuts des Etats balkaniques et menacer même l'équilibre européen.

Il est inutile de s'étendre sur ce sujet pour convaincre

les hommes raisonnables que l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie était brutal dans la forme et déraisonnable dans le fond. Il serait difficile de trouver dans l'histoire un document plus menaçant, et son iniquité était encore augmentée par le peu de temps laissé à la Serbie et à l'Europe pour y répondre. Il ne donnait à la Serbie que quarante-huit heures pour se soumettre, en compromettant sa propre souveraineté, et, pour, par suite, admettre virtuellement sa complicité dans un crime qu'elle avait déjà formellement désavoué. Comme le texte entier de l'ultimatum ne parvint aux Chancelleries étrangères que vingt-quatre heures environ après sa remise à la Serbie, les autres nations européennes eurent à peine une journée pour voir ce qu'il était possible de faire afin de maintenir la paix en Europe ; ce délai écoulé, la paix était fatalement compromise.

(*Livre Bleu* anglais, n° 5; *Livre Orange* russe n° 3.)

Nous trouvons encore confirmation de la connaissance par le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne de la teneur de l'ultimatum dans ce fait que le jour où l'ultimatum fut publié, le Chancelier de l'Empire d'Allemagne donna comme instructions à ses ambassadeurs à Paris, à Londres et à Saint-Pétersbourg d'avoir à informer les Gouvernement anglais, français et russe, que « les actes aussi bien que les demandes du Gouvernement austro-hongrois ne pouvaient être trouvés que justes. »

(*Livre Blanc* allemand. Annexe 1 B.)

Comment l'Allemagne pouvait-elle approuver ces « demandes », si elle ne connaissait pas la teneur de l'ultimatum ?

L'heure à laquelle ces instructions étaient envoyées n'étant pas donnée, il n'en résulte pas qu'elles aient été données antérieurement à la remise de l'ultimatum à Belgrade qui eut lieu à six heures du soir. Mais comme l'ultimatum ne parvint aux autres capitales de l'Europe que le jour suivant, ce qui est démontré par la correspondance diplomatique, il est peu probable que le bureau des Affaires étrangères d'Allemagne ait préparé soigneusement ses instructions et ait envoyé des avertissements officiels aux autres puissances le vingt-trois juillet, si elle n'avait pas eu connaissance, non seulement de l'intention de l'Autriche

de présenter un ultimatum, mais encore du contenu de celui-ci.

Il est possible que l'Allemagne, tout en endossant en blanc la politique de l'Autriche, se soit abstenue intentionnellement d'examiner le texte de l'ultimatum afin de pouvoir dire plus tard qu'elle n'était pas responsable des procédés employés — politique qui n'atténuerait pas le caractère compromettant de cette affaire — mais la façon la plus raisonnable d'envisager les choses est que l'ultimatum de l'Autriche à Belgrade et l'avis donné simultanément aux puissances par l'Allemagne, étaient concertés entre les deux nations dans un même intérêt.

Ni Cour ni Jury, raisonnant sur des incidents ordinaires entre particuliers, ne pourrait émettre un doute sur des conclusions ainsi posées.

La communication du Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne à laquelle nous venons de faire allusion prévoit que la Serbie « refusera d'accéder aux demandes. » Pourquoi l'eût-elle fait, si elles étaient justifiées? L'Allemagne donne encore à entendre à la France, à l'Angleterre et à la Russie, que si, par suite de ce refus, l'Autriche « avait recours à des mesures militaires », le choix des moyens devrait lui être laissé.

Les ambassadeurs d'Allemagne dans les trois capitales avaient pour instructions « d'insister particulièrement sur ce point, que le règlement de la question devait incomber exclusivement à l'Autriche-Hongrie et à la Serbie et que les Puissances devaient le confirmer aux deux nations intéressées. »

Il ajoutait que l'Allemagne désirait vivement « que le conflit fut localisé, l'intervention d'une autre puisssance, en raison des obligations résultant des diverses alliances, pouvant avoir des conséquences dont il était impossible de prévoir la portée. »

C'est là un des documents les plus significatifs de toute la correspondance. Si l'Allemagne était aussi ignorante que son ambassadeur à Londres affectait de l'être de la politique autrichienne et de l'ultimatum, et si l'Allemagne n'était pas l'instigatrice de l'Autriche et ne la soutenait pas dans la voie périlleuse, dans laquelle elle s'engageait, pourquoi le Chancelier d'Allemagne faisait-il passer ce communiqué menaçant à l'Angleterre, à la France et à la Russie, d'où il résultait qu'elle voulait que l'Autriche

fut laissée libre de déclarer la guerre à la Serbie, ajoutant que toute tentative d'intervention « amènerait les plus graves conséquences. »

(*Livre Blanc* allemand, annexe 1 B.)

Quelques jours après, le Chancelier de l'Empire envoya aux Gouvernements confédérés d'Allemagne une *communication confidentielle* dans laquelle il disait qu'il était possible que la Russie pût considérer comme un devoir « de prendre partie pour la Serbie dans son différend avec l'Autriche-Hongrie. » Pourquoi encore cette déclaration, si la cause de l'Autriche était si clairement justifiée?

Le Chancelier de l'Empire ajoutait que, « si la Russie s'estimait contrainte de prendre le parti de la Serbie dans le conflit, elle était certainement en droit de le faire. »

Il confirmait ainsi :

Si la Russie intervient, ce sera un défi à l'intégrité de la monarchie Austro-Hongroise, et la Russie aura seule alors « à supporter la responsabilité de la guerre européenne si elle vient à éclater aû sujet de la question Austro-Serbe, question *que toutes les autres grandes puissances européennes désirent localiser*. »

Dans cette communication confidentielle significative, le Chancelier d'Allemagne affirmait l'intérêt majeur que l'Allemagne attachait à la punition de la Serbie par l'Autriche. Il disait : « *D'ailleurs nos intérêts les plus sûrs nous appellent auprès de l'Autriche-Hongrie* ». Il dit encore que si, contrairement à l'espérance, ce conflit s'étendait par suite de l'intervention de la Russie, l'Empire allemand fidèle à ses devoirs d'allié, devrait soutenir la monarchie voisine de toute sa puissance ».

(*Livre Blanc* allemand, annexe 2.)

Il est un fait curieux et significatif c'est que, tandis que tous les autres documents du Livre Blanc allemand portent une date, cette pièce très importante par laquelle le Chancelier de l'Empire demande aux gouvernements confédérés de l'Allemagne de ceindre l'épée pour se préparer à une guerre européenne, n'en porte aucune. Les documents étant rangés par ordre chronologique, et celui-ci étant placé entre la communication — déjà mentionnée — du 28 juillet et un télégramme de Vienne du 24, nous en concluons qu'il fut envoyé entre ces dates. S'il

en est ainsi, il n'est pas admissible que cet avertissement aux citoyens de l'Empire allemand, d'avoir à se préparer pour « le jour » n'ait pas été écrit avec parfaite connaissance de l'ultimatum du 23 juillet qui ne parvint aux capitales d'Europe que le 24. Cependant le document porte bien qu'il fut écrit après la réponse de la Serbie du 25; mais, comme l'Allemagne s'attendait, de son propre aveu, à une réponse négative de la Serbie, il est possible, quoique peu probable, que cet avertissement confidentiel ait été écrit le 23 ou le 24. Il se pourrait encore que ce document ait été écrit peu après le 25 juillet. En tout cas il ne révèle ni l'espoir, ni peut-être le désir d'une solution pacifique. Pourquoi donc la date de cet important document a-t-elle été omise?

Efforts pour maintenir la paix.

En arrivant à cette question, notre Tribunal imaginaire devra attacher peu d'importance à de simples déclarations du désir de maintenir la paix. Une nation, tout comme un individu, peut porter secrètement un coup mortel à un autre en lui disant : « Mes meilleurs souhaits de bonne santé, mon frère! » La paix du monde civilisé peut être troublée par le baiser d'un Judas.

Les affirmations pacifiques font partie du langage diplomatique; elles caractérisent souvent les plus belliqueuses des nations.

Au début de toute guerre des temps modernes, on voit l'agresseur affirmer qu'il ne désirait que la paix, et invoquer l'assistance divine pour sa politique meurtrière.

Paraphrasant les paroles de Lady Teazle à Sir John Surface, lorsque celui-ci parle « d'honneur » avec trop d'insistance on peut dire qu'il vaudrait mieux, dans le cas qui nous occupe, que Dieu fut laissé de côté!

Il est ici nécessaire d'analyser les événements qui ont précédé la guerre et, pour plus de clarté, nous les passerons en revue dans l'ordre chronologique.

Aussitôt après la réception de l'ultimatum à Saint-Pétersbourg, le 24 juillet, le Ministre des Affaires Etrangères de Russie, dans une communication très nette à l'Autriche-Hongrie, déclara que le peu de temps accordé « ne laissait pas aux Puissances délai suffisant pour prendre les mesures

que pouvaient nécessiter les complications survenues» et il ajoutait :

« Pour prévenir les conséquences incalculables, également désastreuses pour toutes les puissances, qui peuvent résulter de la façon de procéder du Gouvernement Austro-Hongrois, il nous paraît, avant tout, indispensable que le délai accordé à la Serbie soit prolongé. »

Sazonoff demanda que du temps fut accordé aux Puissances pour connaître les résultats de l'enquête que le Gouvernement Austro-Hongrois avait faite au sujet de l'assassinat de Serajevo ; il assura que si les Puissances acquéraient ainsi la preuve « du bien-fondé de certaines des demandes autrichiennes, elles adresseraient elles-mêmes au Gouvernement Serbe un avis en conséquence. »

Il fit observer judicieusement « qu'un refus d'étendre le délai de l'ultimatum... serait en contradiction avec les bases fondamentales des relations internationales. »

(*Livre Orange* russe, n° 4.)

Un tribunal pourrait-il hésiter à trouver ces déclarations parfaitement justes ? La paix du monde était en jeu ; un délai était seulement demandé, pour voir ce qu'on pouvait faire pour la maintenir, et pour étudier les griefs de l'Autriche et y donner pleine et entière satisfaction.

Au moment même où Sazonoff transmettait sa demande de prolongation de délai afin de maintenir la paix du monde, Sir Edward Grey voyait l'Ambassadeur d'Allemagne (24 juillet) et lui disait que le seul moyen de prévenir la catastrophe était : « que les quatre Puissances, Allemagne, France, Italie et Angleterre, agissent d'accord et simultanément à Vienne et à Saint-Pétersbourg. »

(*Livre Bleu* anglais, n° 11.)

L'Allemagne devait alors signifier à l'Autriche que « le simple respect de l'opinion de l'humanité » et la courtoisie la plus élémentaire envers de grandes nations amies, voulaient qu'un laps de temps suffisant fut accordé, non seulement à la Serbie, mais aussi aux autres nations, afin de leur permettre de se concerter pour le bien commun, étant donné surtout que ces événements se passaient pendant l'accalmie d'une période estivale et que beaucoup de grand chefs d'Etat et de personnages politiques étaient absents de leurs capitales.

Dans ces circonstances, n'était-il pas naturel que la Russie annonçât le 24 juillet : « que rien de ce que pourrait entreprendre l'Autriche pour humilier la Serbie, ne laisserait la Russie indifférente », et que, le même jour, le Chargé d'affaires russe à Vienne avisât le Ministère des Affaires étrangères d'Autriche : « que la note autrichienne était conçue dans des termes qui la rendaient inacceptable et qu'elle était à la fois contraire aux usages et inacceptable dans les termes où elle était conçue. »

La seule réponse du Ministre des Affaires d'Autriche fut que son représentant en Serbie « avait ordre de quitter Belgrade, si les demandes de l'Autriche n'étaient pas acceptées dans leur intégralité le lendemain à quatre heures du soir.

(*Livre Bleu* anglais, nº 7.)

La seule concession que faisait alors l'Autriche à la cause de la paix, consistait à donner l'assurance qu'*après avoir conquis* la Serbie, elle ne demanderait pas de territoire. L'intervention de l'Allemagne ce jour-là (24 juillet), fut plus significative : son ambassadeur en Angleterre communiqua à Sir Edward Grey une note par laquelle il déclarait justes les griefs de l'Autriche-Hongrie et son ultimatum, disant que : « étant données les circonstances, la procédure et les demandes du gouvernement Austro-Hongrois ne pouvaient être considérés que comme équitables et modérés. »

La note ajoutait :

« Le Gouvernement impérial allemand fait observer une fois de plus que, dans la cause, il est seulement question de régler un différend personnel entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, et que les grandes Puissances doivent s'efforcer de laisser ce soin aux deux seules nations intéressées.

(*Livre Bleu* anglais, nº 9.)

Le 25 juillet, probablement à la grande surprise de l'Allemagne et de l'Autriche, qui avaient définitivement escompté la non-acceptation de l'ultimatum par la Serbie, celle-ci, sur l'avis de la Russie, qui tendait à la conciliation, fit une réponse par laquelle, au mépris de son amour-propre comme État souverain, elle donnait satisfaction à toutes les demandes de l'Autriche à l'exception d'une

seule, et, en ce qui concernait cette dernière, elle ne l'écartait pas en principe, mais exprimait le désir de la voir soumettre à un arbitrage ou à une conférence des Puissances.

(*Livre Bleu* anglais, nº 39.)

Aucun Tribunal n'hésiterait à reconnaître que cette réponse était un sérieux acquiescement aux demandes excessives de l'Autriche; d'ailleurs, ni l'Allemagne ni l'Autriche ne l'ont contesté sérieusement. Elles se contentèrent de contester la sincérité de ces assurances, traitant ces concessions de « feintes », et, pour répondre à ce sentiment, il suffit de dire que, si l'Allemagne et l'Autriche avaient estimé comme suffisante la réponse de la Serbie, et si ensuite, la Serbie n'avait pas tenu avec bonne foi les engagements par elle pris, elle eût rencontré peu de sympathies. En tout cas, la guerre générale eut été évitée. En réalité, la Russie et l'Angleterre ont usé de toute leur influence pour forcer la Serbie, à acquiescer à toute demande raisonnable de l'Autriche. La seule question laissée en suspens, que la Serbie désirait soumettre à l'arbitrage des puissances, concernait la participation des fonctionnaires autrichiens à la justice serbe Ce n'était pas un problème difficile à résoudre. Le désir que manifestait l'Autriche de voir mener impartialement l'enquête relative aux événements de Sarajevo eut été facilement satisfait : les puissances neutres eussent désigné une commission de jurisconsultes pour procéder à cette enquête.

Le 24 juillet, Sir Ed. Grey demanda à l'Ambassadeur d'Allemagne d'user de sa haute influence à Vienne pour obtenir une prolongation de délai. La réponse du Gouvernement allemand fut dissimulée à l'extrême. Il décidait de « passer outre »; le Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères ajoutait que, le premier ministre autrichien étant éloigné de Vienne, il y aurait retard et difficuté à obtenir la prolongation demandée, et « admettait sans difficulté que *le Gouvernement Austro-Hongrois avait le désir de donner une leçon aux Serbes et l'intention d'avoir recours aux armes* ». Il reconnaissait que « le Gouvernement Serbe ne pouvait pas se soumettre à certaines demandes des Austro-Hongrois. »

Il ajoutait encore que l'Allemagne ne désirait pas la

guerre générale et « qu'il ferait tout le possible pour prévenir une telle calamité ».

(*Livre Bleu* anglais, nos 11 et 18.)

Si l'Allemagne a fait à l'Autriche une communication dans l'intérêt de la paix, le texte n'en a pas encore été révélé au monde. Un avis de Berlin à Vienne eut laissé le temps nécessaire; et, si les intentions eussent été réellement pacifiques, eut eu pour résultat le maintien de la paix. L'Allemagne, autant qu'il nous est permis de le constater, n'envoya jamais cet avis.

Mettez en parallèle l'attitude de la Russie, dont le Ministre des Affaires Étrangères, le matin du 25 juillet, offrait « de rester en dehors du débat et de laisser la question se régler par les soins de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie ».

(*Livre Bleu* anglais, no 17.)

Le 25 juillet, Sir Edward Grey proposa que les quatre Puissances, au nombre desquelles se trouvait l'Allemagne s'unissent « afin de demander aux gouvernements Autrichien et Russe de ne pas passer la frontière et d'accorder un délai aux quatre Puissances, pour leur permettre d'agir à Vienne et à Saint-Pétersbourg en vue d'un arrangement. Si l'Allemagne, ajoutait-il, est de cet avis, je suis certain que la France et nous-mêmes nous agirons en conséquence. L'Italie serait sans doute heureuse d'y participer ».

(*Livre Bleu* anglais, nos 24 et 25.)

A cette proposition raisonnable, le Chancelier de l'Empire d'Allemagne répondit :

« Nous estimons, avant tout, que la question doit être localisée, *et que toutes les puissances doivent s'abstenir d'intervenir.* »

Mais il ajoutait que, dans le cas d'une discussion austro-russe, l'Allemagne « coopérerait avec les autres puissances, au règlement des questions en litige entre la Russie et l'Autriche.

(*Livre Blanc* allemand, annexe 13.)

Cette déclaration est difficile à saisir: elle s'efforce d'établir une différence entre bonnet blanc et blanc bonnet. Le

différend entre la Russie et l'Autriche portait uniquement sur la tentative faite par l'Autriche pour écraser la Serbie. L'Allemagne ne voulait pas intervenir auprès de ces deux nations, mais elle voulait servir de médiatrice entre la Rnssie et l'Autriche. Au fond, cela revenait exactement au même?

Comment intervint-elle? C'est ce que nous allons voir.

Tout ce que l'Allemagne fit le 25 juillet, autant que nous pouvons en juger par les documents soumis, ce fut de « passer outre » à la requête de l'Angleterre et de la Russie à fin de prolongation de délai. Les événements subséquents ont bien montré qu'elle avait « passé outre », car il n'est pas possible que l'Autriche ait laissé sans réponse la demande de prolongation de délai de son allié, si elle lui eût été adressée.

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Autriche, après avoir lancé l'ultimatum, s'absenta de la capitale, mais l'Ambassadeur de Russie à Vienne parvint à soumettre verbalement la requête au Ministre des Affaires Étrangères par intérim, qui répondit simplement qu'il la soumettrait au comte Berchtold, *mais qu'il assurait, d'ores et déjà, que le refus serait catégorique.*

Plus tard dans la journée (25 juillet), la Russie fut définitivement avisée qu'aucune prolongation de délai ne serait accordée.

(*Livre Orange* russe, n°s 11 et 12.)

La paix du monde était anéantie sous ce très léger prétexte! Quelques jours de délai, voire même quelques heures, eussent pu suffire pour épargner au monde les horreurs présentes, et on les refusait!

Une rupture diplomatique, dont l'importance était incalculable, résultait de l'attitude de ces chicaniers d'ambassade! On ne trouverait pas dans l'histoire exemple d'un manque plus grand de courtoisie envers une nation amie, car il faut remarquer que l'Autriche n'était pas en guerre avec la Russie.

Déçues dans leur effort pour obtenir une prolongation de délai, l'Angleterre, la France et la Russie firent de nouvelles tentatives pour maintenir la paix; elles décidèrent de suspendre temporairement les préparatifs militaires pendant que se feraient des démarches conciliatrices.

Sir Edward Grey proposa à l'Allemagne, à la France, à la Russie et à l'Italie, de s'unir pour demander à l'Autriche et à la Serbie de ne pas passer la frontière « tant que les puissances n'auraient pas eu le temps d'arriver à une conciliation », mais l'Ambassadeur d'Allemagne répondit à Sir Edward Grey par la lecture d'un télégramme de son Ministre des Affaires Étrangères lui disant que, « puisque l'Autriche avait lancé l'ultimatum, il ne lui était plus possible de reculer ».

(*Livre Bleu* anglais, n° 25.)

Nous venons de le voir, l'Allemagne n'a jamais cherché, autant qu'il nous est permis de le constater par les documents qui nous sont soumis, à peser sur l'Autriche pour obtenir cette concession ou n'importe quelle autre. Son attitude nous a d'ailleurs été pleinement confirmée par la déclaration faite par son Ambassadeur à Paris au Ministre des Affaires Etrangères de France : tout en refusant d'admettre que l'Allemagne ait contribué à l'ultimatum autrichien, il ajouta qu'elle y donnait son entière approbation « et que certainement, une fois la flèche décochée, l'Allemagne ne pourrait pas accepter d'être guidée par d'autre mobile que son devoir envers son alliée. »

L'Allemagne considérait donc ses devoirs envers la civilisation comme si légers, qu'elle estimait devoir assistance à son alliée, que celle-ci ait raison ou tort. Erreur de politique qu'elle poursuivit avec une fatale insistance.

Aider un allié en temps de guerre se justifie, mais lui prêter main forte en temps de paix est une iniquité, et une offense à la morale internationale.

Le jour suivant, la Russie proposa à l'Autriche d'entrer en pourparlers afin de modifier en commun certaines clauses de la note autrichienne, du 23 juillet. *L'Autriche ne répondit même pas.* L'Ambassadeur de Russie communiqua cette note au Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne en exprimant l'espoir « qu'il trouverait le moyen d'aviser Vienne de sa proposition et de l'engager à l'accepter » mais cela ne concordait pas avec la politique suivie par l'Allemagne et, ce même jour, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris se rendit auprès du Ministre français des Affaires Etrangères, et en réponse à une proposition similaire tendant à obtenir que l'Allemagne engageât Vienne à entrer en

pourparlers avec la Serbie en montrant le même esprit de conciliation que cette nation », l'Ambassadeur répondit que « la chose était impossible étant donnée la résolution prise par son Gouvernement de ne pas intervenir dans le conflit austro-serbe. »

Ce même jour, l'Angleterre demanda à la France, à l'Italie et à l'Allemagne de se rencontrer à Londres pour une conférence immédiate afin de maintenir la paix en Europe ; à cette proposition libérale, qui pouvait éviter la guerre, le Chancelier d'Allemagne répondit par ce faux-fuyant pitoyable : « Il est impossible d'amener notre alliée devant un Tribunal européen dans son différend avec la Serbie ». Et cependant, il affectait d'adopter, en principe, une politique médiatrice !

L'Allemagne affirmant suivre, en principe, une politique à laquelle elle était opposée en pratique nous rappelle cet homme d'Etat du Maine « qui déclarait être pour la loi de prohibition des liqueurs, mais contre son application. »

(*Livre Bleu* anglais, n° 46.)

La résistance de l'Allemagne à l'idée de soumettre le différend aux Puissances est d'autant plus étrange, que l'on se rappelle que l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres déclarait à Sir Edward Grey, que le Secrétaire d'Etat allemand avait dit : « Il y a des clauses dans la note autrichienne que la Serbie ne pourra certainement pas accepter », reconnaissant ainsi que l'ultimatum autrichien était injustifié, au moins en partie.

Sir Edward Grey, appela alors l'attention de l'Ambassadeur d'Allemagne sur ce fait que, si l'Autriche ne se déclarait pas satisfaite par la réponse conciliatrice de la Serbie et lui déclarait la guerre, « cela signifiait qu'elle était décidée à écraser cette nation par tous les moyens, sans se préoccuper des conséquences qui pourraient en résulter. »

Il ajouta que la réponse serbe « devrait du moins être considérée comme base de discussion et de réflexion », et il demanda que le Gouvernement allemand insistât à Vienne en ce sens, mais le Secrétaire d'État d'Allemagne répondit le 27 juillet, qu'une conférence « n'était pas praticable » ; que cela conduirait en réalité à un Tribunal

d'arbitrage « ce qui, à son avis, ne pouvait être fait » qu'à la requête des deux parties : Autriche et Serbie.

(*Livre Bleu* anglais, nos 43 et 46.)

Il est évident que cette réponse n'est qu'un moyen d'éluder la question. L'Allemagne savait que l'Autriche ne demanderait pas la réunion d'un tribunal arbitral, car elle avait déjà rejeté la requête de la Russie tendant à une extension de délai, et commencé ses opérations militaires.

L'attitude de l'Allemagne est mieux définie encore par la lettre du Ministre de Russie en Allemagne au Ministère des Affaires Étrangères de Russie, dans laquelle il déclare que, le 27 juillet, il passa au Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne pour demander « de presser plus vivement Vienne d'entrer dans la voie de la conciliation. Jagow lui répondit qu'il ne pouvait pas engager l'Autriche à céder ».

(*Livre Orange* russe, n° 38.)

Et pourquoi cela? La Russie a conseillé à la Serbie de céder, et la Serbie a consenti à presque toutes les concessions. Le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne ne pouvait-il pas conseiller à Vienne de répondre à la conciliation par la conciliation, si son désir de maintenir la paix était sincère?

Avant que cette entrevue eut lieu, l'Ambassadeur de France était passé au Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne dans le même but, et avait insisté pour que fut acceptée la proposition anglaise d'intervention immédiate de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie et de la France à Saint-Pétersbourg et à Vienne pour que l'Autriche et la Serbie « s'abstinssent de toute action pouvant aggraver la situation ».

Cela signifiait que, pendant ces nouveaux pourparlers, il ne devrait y avoir ni invasion de la Serbie par l'Autriche ni invasion de l'Autriche par la Russie. *A quoi, le Ministre des Affaires Étrangères d'Allemagne répondit par un refus catégorique.*

Ce même jour, l'Ambassadeur de Russie à Vienne eut « une longue et sérieuse conférence » avec le Sous-Secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères. Il exprima le désir

sincère que « quelque chose fut entrepris avant que la Serbie fut envahie. » Le Baron Macchio répondit que « cela serait maintenant difficile, une escarmouche ayant déjà eu lieu sur le Danube, dans laquelle les Serbes avaient été les agresseurs. »

L'Ambassadeur de Russie dit alors que son pays ferait ce qu'il pourrait pour que les Serbes restassent tranquilles « et même les engagerait à reculer devant une avance autrichienne afin de gagner du temps. »

Il insista pour qu'il fut donné tous pouvoirs à l'Ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg pour continuer l'entretien avec le Ministre des Affaires Étrangères de Russie « qui était tout à fait désireux d'engager la Serbie à consentir à tout ce qui pourrait lui être demandé loyalement, sans atteinte à son indépendance. »

La seule réponse à cette proposition si raisonnable fut qu'elle serait soumise au Ministre des Affaires Étrangères.

(*Livre Bleu anglais*, n° 56.)

Le même jour, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris passa au Ministère des Affaires Étrangères de France et insista fortement sur « l'exclusion de toute possibilité de médiation ou de conférence ». Cependant, au même moment, le Chancelier Impérial d'Allemagne avisait Londres « qu'il avait aussitôt entamé des pourparlers à Vienne en vue d'une entente, selon le désir exprimé par Sir Ed. Grey, et de plus communiqué au Ministre des Affaires Étrangères d'Autriche le désir qu'avait son collègue de Russie de provoquer une entrevue directe à Vienne.

Quelle hypocrisie! Dans la défense allemande, l'apologiste officiel de cette nation, après avoir affirmé sa conviction « qu'un acte de médiation ne pouvait prendre en considération le conflit Austro-Serbe, qui était une affaire uniquement Austro-Hongroise », prétend que l'Allemagne avait transmis à Vienne les nouvelles propositions de Sir Ed. Grey par lesquelles il insistait auprès de l'Autriche-Hongrie « pour que la réponse serbe fut acceptée comme suffisante, ou que tout au moins elle fut considérée comme base de nouveaux pourparlers », mais le Gouvernement Austro-Hongrois — qui jouait le rôle du mauvais associé dans la combinaison — « tout en appréciant à sa juste valeur notre activité médiatrice » — ainsi s'exprime ironiquement le Livre Blanc allemand) répondit que cette pro-

position venant après le commencement des hostilités, « il était trop tard. »

Un hommv raisonnable peut-il, un seul instant, supposer que, si l'Allemagne avait fait quelque chose de plus que de transmettre simplement ces propositions sages et pacifiques, l'Autriche n'eût pas suivi les avis de sa puissante alliée et suspendu ses opérations militaires?

Le jour suivant, 28 juillet, la porte était à nouveau fermée à toute possibilité de transaction, lorsque le Ministre des Affaires Étrangères d'Autriche « déclara froidement et nettement, qu'aucune discussion ne serait acceptée sur la base de la note serbe, que la guerre serait déclarée le jour même, et que le caractère pacifique bien connu de l'Empereur, — et le sien, croyait-il devoir ajouter — pouvaient être considérés comme la preuve que la guerre était à la fois juste et inévitable, et que c'était une affaire qui devait être réglée entre les deux nations seulement qu'elle concernait. »

A cette arrogante et déraisonnable déclaration que l'Europe devait accepter la garantie du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche en ce qui concernait la justice de la cause autrichienne, l'Ambassadeur britannique suggéra « qu'il avait un autre et plus important aspect de la question » à savoir la paix de l'Europe entière. A l'évocation de cet « aspect aussi important » tout fonctionnaire sensé eut estimé qu'il était de son intérêt d'en profiter, en accordant quelques jours de délai. Le Ministre des Affaires étrangères autrichien répliqua qu'il « y avait songé, mais qu'il pensait que la Russie ne s'opposerait pas à des opérations qui ne tendaient pas à un agrandissement de territoire et qui ne pouvaient pas être retardées plus longtemps. »

(*Livre Bleu* anglais, nº 62.)

Les conversations particulières entre la Russie et l'Autriche n'ayant pas donné de résultat, la Russie en revint à la proposition d'une conférence européenne, dans le but de maintenir la paix. Son Ambassadeur à Vienne, le 28 juillet, eut une conférence avec Berchtold et insista sur les dangers courus par la paix européenne et sur l'intérêt qu'il y avait à ce que de bonnes relations fussent maintenues entre l'Autriche-Hongrie et la Russie.

Le comte Berchtold répondit qu'il comprenait la gravité

de la situation et l'avantage qu'il y aurait à une explication sincère avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

« Mais il ajouta que, d'un autre côté, le gouvernement Austro-Hongrois, qui s'était décidé à regret à prendre des mesures énergiques contre la Serbie, *ne pourrait maintenant ni reculer ni entrer dans aucune discussion sur les termes de la note Austro-Hongroise.* »

(*Livre Orange* russe, nº 45.)

Le même jour (26 juillet), le Chancelier de l'Empire d'Allemagne envoya chercher l'Ambassadeur d'Angleterre et s'excusa de ne pouvoir accepter la proposition d'une conférence des puissances neutres parce qu'elle ne serait d'aucun effet, « une telle conférence, selon lui, devant avoir l'apparence d'un " Aréopage " composé de deux puissances de chaque groupe réunies pour juger les deux puissances restantes. »

Après s'être engagé dans ce pitoyable et peu sincère faux-fuyant, lorsqu'on lui rappela la réponse conciliatrice de la Serbie, équivalant à une renonciation, « Son Excellence dit qu'elle ne désirait pas discuter la note serbe, mais que le point de vue de l'Autriche, conforme au sien, était que le débat avec la Serbie concernait l'Autriche seulement et que *la Russie n'avait pas à intervenir.*

(*Livre Bleu* anglais, nº 71.)

Mobilisation des nations

Les chefs des différentes nations intervinrent dans le conflit. Le Kaiser, de retour de Norvège, télégraphia au Czar, à la date du 28 juillet, qu'il faisait « jouer toute son influence pour tenter d'arriver à un accord satisfaisant entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. »

(*Livre Blanc* allemand, annexe 20.)

Si le Kaiser était sincère, et il le fut peut-être, son attitude *n'était pas celle de son Ministre des Affaires Étrangères.* Nous possédons seulement sa propre affirmation qu'il faisait tout son possible pour le maintien do la paix, mais les mesures qu'il prit et les communications qu'il échangea avec l'Autriche *ne sont pas relatées dans la défense que son Gouvernement a présentée.*

Le Kaiser ne pourra convaincre le monde qu'il ne fut pas complice du crime commis par sa camarilla de Potsdam que s'il publie le *texte* de toutes les notes échangées avec ses représentants en Autriche et le Gouvernement Autrichien.

Il a produit son télégramme au Czar. *Où sont ceux qu'il avait envoyés à François-Joseph ou au comte Berchtold? Où sont les instructions qu'il avait données à ses Ambassadeurs ou à son Ministre des Affaires Étrangères?*

Il est très significatif de voir, ce même jour, Sazonoff télégraphier au comte Benckendorff :

« Mes conversations avec l'Ambassadeur d'Allemagne me confirment dans cette impression que l'Allemagne est plutôt favorable à l'attitude inflexible adoptée par l'Autriche ».

Il ajoutait — et l'histoire reproduira certainement sa conclusion — que « le Cabinet de Berlin, qui aurait pu arrêter toute cette crise, paraît ne vouloir exercer aucune influence sur son alliée.

(*Livre Orange* russe, n° 43.)

Le 29 juillet, Sir Edward Goschen télégraphia à Sir Edward Grey qu'il avait, dans la nuit, vu le Chancelier allemand, qui « venait de rentrer de Potsdam » où il avait probablement vu le Kaiser. Le Chancelier allemand lui avait fait clairement comprendre de quel côté le vent soufflait, lui déclarant que, si l'Angleterre voulait rester neutre, l'Allemagne consentirait à garantir qu'elle ne prendrait pas de territoire français. Lorsqu'il fut question des colonies françaises, aucune assurance ne fut donnée.

(*Livre Bleu* anglais, n° 85.)

Plus tard dans la journée, le Chancelier de l'Empire vit à nouveau l'Ambassadeur d'Angleterre, et exprima ses regrets « que les événements aient marché trop rapidements » ; il ajouta qu'il était trop tard pour agir selon les propositions de Sir Edward Grey tendant à considérer la réponse serbe comme la base des discussions futures.

(*Livre Bleu* anglais, n° 75.)

Le même jour, l'Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg passa chez Sazonoff et exprima son désir de voir de

plus amples explications s'échanger entre Vienne et Saint-Pétersbourg, désir auquel Sazonoff acquiesça.

(*Livre Orange* russe, n° 49.)

Le même jour encore, Sir Edward Grey demanda au Gouvernement allemand « de *trouver une forme quelconque de procédure* grâce à laquelle l'idée de médiation entre la Russie et l'Autriche, acceptée en principe par le Gouvernement allemand, pourrait être mise en œuvre ».

Le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne répondit qu'il ne pouvait rien faire de crainte qu'en donnant un avis à la nation alliée, celle-ci pût croire qu'on cherchait à l'influencer, ce qui pourrait avoir pour effet « de faire activer encore les événements par l'Autriche et mettrait alors en présence du fait accompli. » (Voir lettre de Sir Edward Goschen à Sir Edward Grey du 29 juin.)

(*Livre Bleu* anglais, n° 70.)

C'était le dernier et le pire des prétextes, mis en avant pour gagner du temps au moment même où l'Autriche marchait sur Belgrade. C'était laisser supposer que l'Autriche pourrait non seulement résister à un désir exprimé dans une affaire d'intérêt commun par sa puissante alliée, mais encore agir contrairement au désir ainsi exprimé par l'Allemagne. C'est un défi à la crédulité humaine! Le Secrétaire d'État de l'Empire dut sourire lorsqu'il émit cette plaisanterie sardonique! Le devoir d'un diplomate peut être, à l'occasion, de mentir, mais il n'est jamais utile d'émettre un mensonge stupide. Le Secrétaire d'État allemand ajouta sardoniquement encore dans cette même conversation, qu'il n'était pas certain que l'effort en faveur de la paix n'ait pas précipité la déclaration de guerre, comme si la déclaration de guerre contre la Serbie avait été imprévue et comme si ce n'était pas celle-là qu'on attendait la première.

En présence de ces faux-fuyants, l'Ambassadeur d'Angleterre fit un dernier effort pour éviter une conflagration européenne et dit qu'après que l'Autriche aurait affirmé son prestige militaire, le moment serait peut-être favorable pour que les quatre Puissances désintéressées discutent la situation et fassent des propositions de nature à prévenir de plus graves complications.

Le Secrétaire d'État parut acquiescer, mais, comme à l'ordinaire, *rien ne fut fait.*

(*Livre Bleu* anglais, n° 76.)

Il est vrai que, le 29 juillet, Sir Edward Grey recevait de l'Ambassadeur d'Allemagne l'assurance que le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne tentait « d'obtenir que Vienne expliquât d'une façon satisfaisante à Saint-Pétersbourg la portée et l'étendue des mesures autrichiennes en Serbie. »

Mais, ici encore, nous constatons que les communications entre Berlin et Vienne à ce sujet, *n'ont pas été révélées au monde.*

(*Livre Bleu* anglais, n° 84.)

Dans la même entrevue, Sir Edward Grey « insista pour que le Gouvernement allemand proposât *un moyen quelconque* de prévenir la guerre entre l'Autriche et la Russie par l'influence simultanée des quatre Puissances. La France acquiesça, l'Italie acquiesça également. L'idée générale de médiation ou d'influence médiatrice était prête à entrer en vigueur par *le moyen quelconque que l'Allemagne était appelée à désigner*, si celui proposé par l'Angleterre n'était pas acceptable. En fait, la médiation était prête à se produire par les moyens que l'Allemagne devait déterminer, si seulement elle consentait à " déclancher le mécanisme " dans l'intérêt de la paix.

(*Livre Bleu* anglais, n° 84.)

Mais jamais l'Allemagne ne fit ce geste, ce qui, cependant, lui eût été facile, puisqu'elle était la partie la plus forte et la plus influente de la Double-Alliance.

Le même jour, le Gouvernement autrichien laissa un mémorandum à Sir Edward Grey portant que le Comte Mensdorff avait déclaré que la guerre avec la Serbie devait continuer.

Pendant la nuit du 29 Juillet, l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin fut informé que le Ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne « *n'avait pas encore eu le temps d'envoyer une réponse* » à la proposition que l'Allemagne suggérerait une forme de médiation, mais que la question avait été soumise au Gouvernement Austro-Hongrois qui

avait été prié de « faire connaître ce qui était susceptible de lui donner satisfaction. »

(*Livre Bleu* anglais, n° 107.)

Le jour suivant, l'Ambassadeur allemand informa Sir Edward Grey, que le Gouvernement allemand userait de son influence à l'égard de l'Autriche, après la prise de Belgrade et du territoire-frontière serbe, pour lui faire promettre de ne pas avancer davantage, tandis que les Puissances s'efforceraient de leur côté d'obtenir que la Serbie consentit à donner à l'Autriche satisfaction suffisante pour l'apaiser, mais si l'Allemagne exerça jamais une pression de ce genre sur Vienne, *nulle preuve n'en a été donnée au monde*. Si elle se produisit, cette pression ne fut pas efficace et, je le répète, il est impossible d'admettre que si l'Allemagne avait donné, de bonne foi, un avis de ce genre, cet avis n'ait pas été suivi par son alliée plus faible.

Il résulte des documents publiés que l'Autriche ne fit aucune réponse à la proposition conciliatrice de l'Angleterre, et, dans l'intervalle, l'impétueux Kaiser rendit la crise plus aiguë en câblant au Czar que la mobilisation que faisait la Russie pour répondre à la mobilisation de l'Autriche, affectait son rôle de médiateur; le Czar fit encore une réponse conciliante, attestant que la mobilisation de la Russie n'avait pour but que de se défendre contre l'Autriche.

Que pouvait faire de plus la Russie? Si l'Autriche continuait à mobiliser, pourquoi la Russie ne l'aurait-elle pas fait?

Ce jour, 30 juillet, l'Ambassadeur d'Allemagne eut deux entrevues à Saint-Pétersbourg avec Sazonoff, et ce fut alors que Sazonoff traça la formule suivante, comme base de la paix :

« Si l'Autriche, reconnaissant que le conflit avec la Serbie a pris le développement d'une question d'intérêt européen, se déclare prête à éliminer de son ultimatum les clauses de nature à violer le principe de la souveraineté de la Serbie, *la Russie s'engage à arrêter toute préparation militaire*. »

(*Livre Orange* russe, n° 60.)

Au point où en étaient les choses, le roi George jugea utile de télégraphier au Prince Henri de Prussse que « le Gouvernement Anglais faisait tout son possible pour main-

tenir la paix, engageant la Russie et la France à suspendre leurs préparatifs militaires, si l'Autriche se contentait de l'occupation de Belgrade et du territoire limitrophe qu'elle conserverait comme garantie jusqu'au règlement des diverses questions »

Le Roi ajouta qu'il espérait que le Kaiser « userait de sa haute influence pour engager l'Autriche à accepter cette proposition, et ce afin de prouver que l'Allemagne et l'Angleterre agissaient de concert pour prévenir une catastrophe internationale. »

(Deuxième *Livre Blanc* allemand.)

Cette proposition ne fut jamais acceptée ni déclinée, car l'impétueux Kaiser lança un ultimatum donnant à la Russie douze heures pour démobiliser, ce qui constituait une injonction arrogante à laquelle aucune puissance se respectant, et surtout une puissance de l'importance de la Russie, ne pouvait se soumettre.

Pendant que cette demande suivait son cours, Sir Edward Grey faisait une dernière tentative pour maintenir la paix : il priait l'Allemagne de consulter Vienne, comme lui-même consulterait Saint-Pétersbourg, sur la question de savoir s'il serait possible aux quatre Puissances désintéressées d'offrir à l'Autriche « de s'entremettre pour qu'elle obtienne pleine satisfaction au sujet de ses demandes à la Serbie, à condition que celles-ci ne portassent point atteinte à la souveraineté de ce pays et à l'intégrité de son territoire. »

Sir Edward Grey alla jusqu'à dire à l'Ambassadeur d'Allemagne que, si cela n'était pas satisfaisant, l'Allemagne n'aurait qu'à faire des propositions raisonnables et que si la Russie et la France les rejetaient « le Gouvernement de Sa Majesté se désintéresserait alors des conséquences » ce qui revenait à dire qu'il resterait neutre ou même qu'il pourrait intervenir pour le compte de l'Allemagne et de l'Autriche.

Le même jour, l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin supplia le Ministère des Affaires Étrangères d'Allemagne « d'insister à Vienne pour que quelque chose soit fait dans l'intérêt général en rassurant la Russie et en se montrant disposé à continuer la discussion sur une base amicale. »

Sir Edward Goeschen rapporte que le Ministre lui répondit que la veille au soir il avait « prié l'Autriche de répondre à la dernière proposition, et qu'il avait reçu comme réponse que le Ministre des Affaires Étrangères d'Autriche-Hongrie s'informerait ce matin des désirs de l'Empereur à ce sujet. »

Cette fois encore, on ne trouve pas, au nombre des documents publiés, le texte de la lettre par laquelle l'Allemagne « priait » l'Autriche de se montrer conciliante.

Pour excuse l'Allemagne invoque que la mobilisation de Russie l'obligea à mobiliser : cela ne justifie pas la guerre. Mobiliser ne signifie pas attaquer, mais seulement se préparer. Si la Russie avait le droit de mobiliser, parce que l'Autriche mobilisait, l'Allemagne avait également le droit de mobiliser parce que la Russie mobilisait, mais il n'en résultait pas qu'il fallut une guerre pour obliger les autres nations à démobiliser.

La mobilisation n'est qu'une préparation contre certaines éventualités. Elle est au nombre des droits d'un état souverain et ne peut, en aucun cas, constituer un « casus belli. » L'injonction de l'Allemagne tendant à empêcher la Russie d'armer pour se défendre alors que l'Autriche se préparait en vue d'une attaque possible en Russie a peu, n'a même pas, de similaires dans l'histoire au point de vue de l'arrogance. La Russie était traitée comme une inférieure, presque comme une vassale.

Cette signification brutale de l'Allemagne pour obliger sa grande voisine à cesser ses préparatifs militaires vint au moment le moins opportun, car, le 1er août, l'Ambassadeur Austro-Hongrois, pour la première fois, déclara à la Russie que son gouvernement consentait à discuter les termes de l'ultimatum adressé à la Serbie et il fut alors convenu que la forme de l'ultimatum et les questions qu'il soulevait seraient discutées à Londres (Dépêche de l'Ambassadeur britannique à Vienne à Sir Edward Grey, du 1er septembre 1914.)

Sir Edward Grey avisa immédiatement l'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et insista sur ce qu'il était encore possible de maintenir la paix, « si on pouvait avoir un instant de répit avant qu'une grande puissance ne déclarât la guerre. »

(*Livre Bleu* anglais, n° 131.)

Mais le Kaiser, ayant adressé à la Russie l'ultimatum arrogant par lequel il lui intimait l'ordre de démobiliser en douze heures, s'était trop avancé pour reculer et, éperonné par l'arrogant parti militaire de Potsdam, il lâcha la bride !

Jugement

Ces faits exposés, et tous documents publiés étant étudiés, j'estime qu'une Cour impartiale ne pourrait conclure que de la façon suivante :

1° L'Allemagne et l'Autriche, à un moment où la paix était profonde, se sont concertées secrètement pour imposer leur volonté à l'Europe et à la Serbie sur une question qui affectait l'équilibre européen ; il n'est pas nettement établi qu'en agissant ainsi ils aient eu l'intention de faire naître une guerre européenne pour assurer leur prépondérance en Europe ; cependant leur conduite peut le laisser à supposer.

Ils rendirent la guerre presque inévitable :

a) En adressant un ultimatum absolument déraisonnable et hors de proportion avec les griefs, quels qu'ils soient, que pouvait avoir l'Autriche ;

b) En accordant à la Serbie et à l'Europe un temps insuffisant pour se rendre compte des droits et obligations des nations intéressées ;

2° L'Allemagne pouvait, à un moment ou à un autre, obliger l'Autriche à être raisonnable et conciliante, mais elle n'exerça cette influence à aucun moment ; au contraire, elle encouragea certainement l'Autriche et fut peut-être son instigatrice ;

3° L'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie, pendant tout le cours des événements, travaillèrent sincèrement au maintien de la paix et, dans ce but, non seulement ne s'irritèrent pas des prétentions premières de l'Autriche, mais encore firent toutes les concessions possibles ;

4° L'Autriche ayant mobilisé, la Russie était pleinement en droit de mobiliser de son côté. Tout Etat a le droit de faire des préparatifs militaires. Tant que l'armée russe

ne passait pas la frontière, aucune action agressive n'était commise, et aucune nation ne pouvait se plaindre, toutes ayant le droit de faire de même;

5. — L'Allemagne a précipité les événements en déclarant brutalement la guerre à la Russie parce qu'elle ne démobilisait pas, alors que les autres puissances offraient de faire toutes concessions raisonnables et que des pourparlers de nature à maintenir la paix étaient en cours.

CONCLUSIONS

En conséquence, c'est avec un sentiment de répugnance que l'écrivain de cet article est arrivé à ces conclusions, car il a un sentiment de profonde affection pour le peuple allemand et une grande admiration pour leur idéal et leurs progrès incomparables. De plus, il admire le courage magnifique avec lequel la nation allemande, assiégée de toutes parts par de puissants antagonistes, défend actuellement son prestige. Le dévouement sans bornes de cette grande nation à son drapeau est digne des meilleures traditions de la race teutonne. Cependant, tout ceci ne peut altérer la vérité morale, faisant abstraction de toute considération de nationalité : il y a lieu de conclure que la nation allemande a été entraînée dans cet abîme par ses hommes d'État intrigants et par son Kaiser vaniteux et névrosé qui, en plein xxe siècle, se figure encore qu'il est le représentant de Dieu sur terre et qu'il est par conséquent infaillible.

En prononçant sa condamnation, la Cour Suprême de la Civilisation devrait établir une distinction entre la caste militaire ayant à sa tête le Kaiser et le Kronprinz, et les divers autres éléments du peuple allemand.

Le secret qui a entouré ce complot contre la paix du monde, et le silence gardé à l'égard du peuple allemand lui-même sur les communiqués diplomatiques dont nous avons parlé, démontrent que cette guerre terrible n'est pas seulement un crime contre la civilisation, mais même contre le peuple allemand abusé et induit en erreur par sa caste militaire, dont l'idéal est celui des époques primitives de l'humanité.

Un jour le peuple allemand connaîtra la vérité, il aura alors un compte terrible à régler avec ceux qui l'ont plongé dans un abîme de désastres.

« The mills of God grind slowly,
« But they grind exceeding small,
« With patience He stands watching,
« With exactness grinds He all. »

« Les moulins de Dieu broient lentement, mais ils broient excessivement menu. Avec patience Il veille, avec minutie. Il broie tout. »

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE Ve BOUILLANT ET J. DARDAILLON

